COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

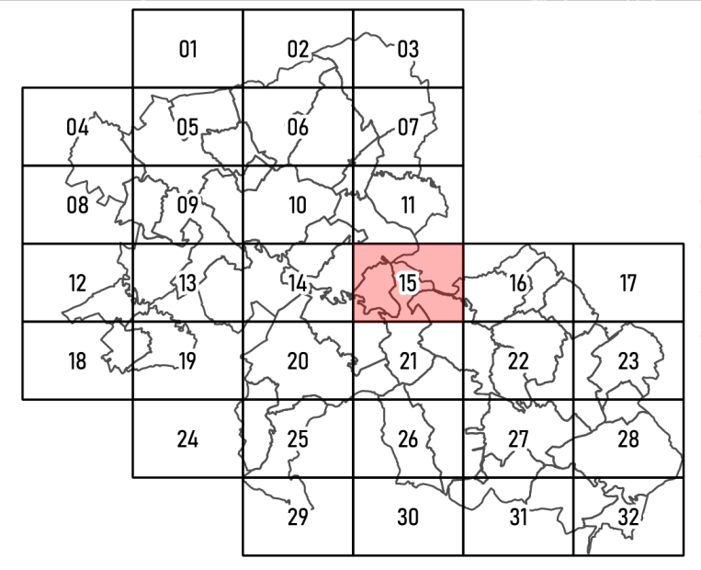
01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32

Communes concernées :

- Azerailles (27 %)
- Chenevières (98,7 %)
- Flin (39,8 %)
- Hablainville (6,7 %)
- Saint-Clément (24,2 %)
- Vathiménil (11,1 %)

Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du ban de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.
Se reporter aux plans à l'échelle 1/2000 pour davantage de précision sur les secteurs urbanisés.

PLUI-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3 – Règlement d'urbanisme
Règlement graphique

Échelle : 1 / 5000

Planche n°15/32

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 23/06/2022 approuvant la première modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

0 100 200 300 400 500 m

N

Zonage

- 🟥 Zones urbaines (U)
- 🟥 Zones à urbaniser ouvertes (1AU)
- ☐ Zones à urbaniser fermées (2AU)
- 🟨 Zones agricoles (A)
- 🟩 Zones naturelles (N)

Prescriptions

- Voies cyclables ou chemins piétons à conserver ou à créer
- ▨ Secteur où l'existence de risques naturels (inondations ou cavités souterraines) justifie que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature (R151-34 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- ▨ Emplacements réservés

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural, etc. (L151-19 du Code de l'urbanisme)

- ★ Éléments ponctuels

Éléments linéaires

- ▨ Éléments surfaciques

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du Code de l'urbanisme)

- ▨ Réservoirs de biodiversité
- ▨ Éléments de paysage à protéger

Cadastre

- ☐ Parcelles
- ■ Bâtiments
- 🟦 Hydrographie
- ☐ Limites de sections
- ☐ Limites communales

SCALEN AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE

Document exporté le 20/06/2022 à 9h38

Origine DGFiP PCI© Droits de l'État réservés © 2020

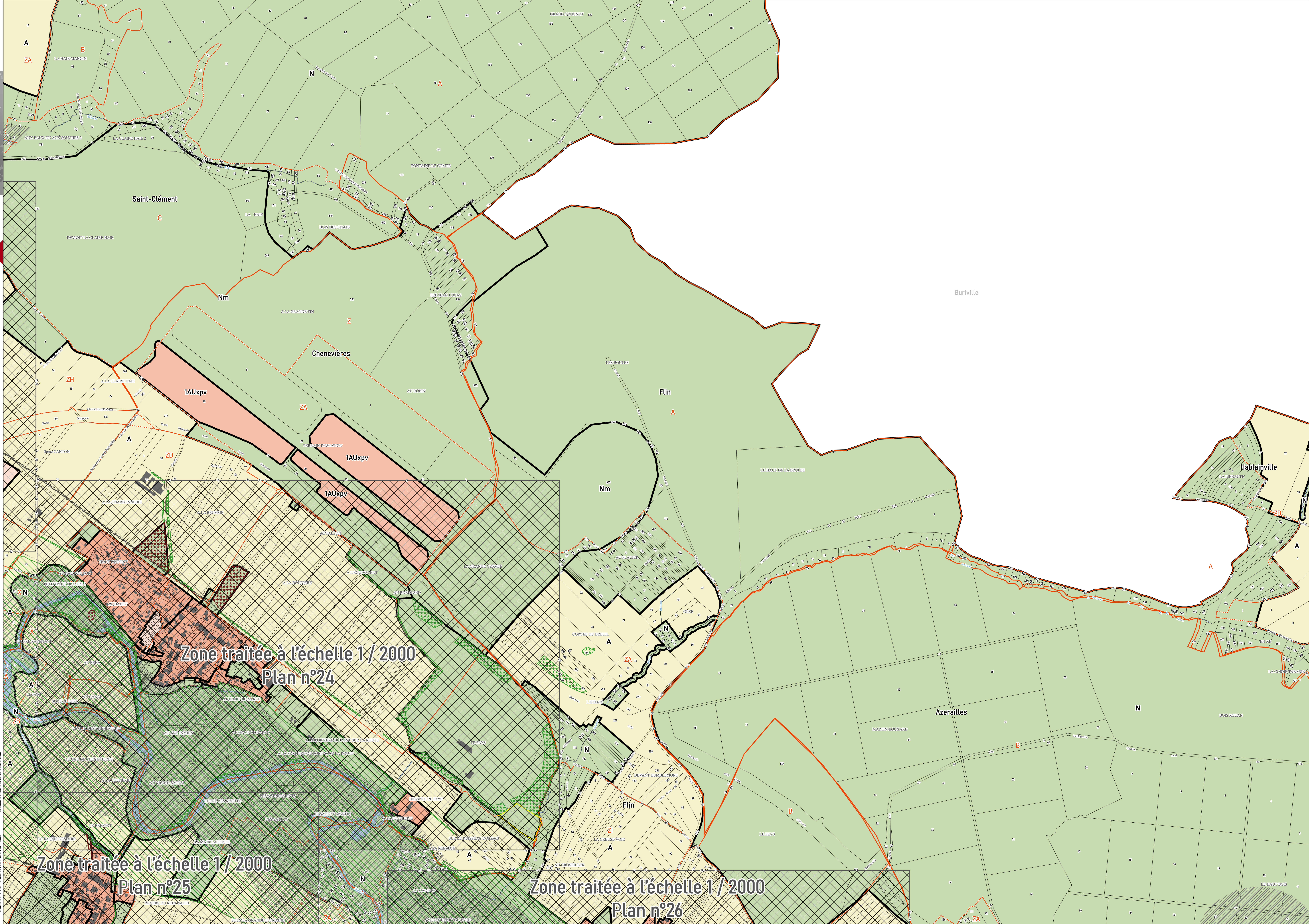
Saint-Clément
Chenevières
Flin
Azerailles
Hablainville
Buriville
1AUxpv
1AUxpv
1AUxpv
N
Nm
Nm
A
ZA
B
C
Z
ZH
ZD
ZB
ZI
LA HAIE MANGIN
AUX EAUX OU AUX SOUCHES 2
LA CLAIRE HAIE 2
DEVANT LA CLAIRE HAIE
LA HAIE
BOIS DES CHATS
FONTAINE LE COMTE
GRAND COUGNOT
PRE JEAN LUCAS
A LA GRANDE FIN
AU ROBIN
LES BOULES
LE HAUT DE LA BRULEE
TERRAIN D'AVIATION
A LA CLAIRE HAIE
3eme CANTON
A LA CHARBONNIERE
A LA BEUVRIE
A LA BOUDIERE
AU PALLON
A L'EQUIVALENT
AU ROBIN-SUD
LA GRANDE CORVEE
AU PLACIER
CORVEE DU BREUIL
OLZE
L'ETANG
LE FAYS
DESSOUS LE FAYS
DEVANT HUMBLEMONT
LA CREUSE VOIE
AU GROSEILLER
A LA RENAIGE
SUR LE RUISSEAU DOLZAIS
A LA FECULERIE
LE SAULCY MARTIN
LES SAULCY
LES ACENSEMENTS
ENTRE LES MORTES
AU GRAND SAULSI
A LA COUHERIE
LE GUE DE CHENEVIERES
LE GUE DES CHENEVIERES
AU HAUT DE NARCE
AU GRE JAMIEN
A LA PORTIERE DU PONT SUR LA ROUTE
A LA PORTIERE DU PONT SOUS LA ROUTE
HAUT DU PONT
AU HAUT DU PORT
PETIT HAUT DU PORT 2
AU BADET
LE PRE RAPEHANT
AU BEHA
AU CANAL
LE PORT
SOUS LE PORT
LE BREVIOT
LE PAQUIS DES AIRS
LA MAIX LADEGUE
REVERS DU REIN GADEL
SOUS LA GRANDE FONTAINE
LA CADIERE
SAULCY HENRY MANGIN
LA LIEBAUTE
EN XE
LA CORNE TABARIN
BOIS ROUAN
MARTIN-BOUXARD
LE FEYS
LE HAUT BOIS
Zone traitée à l'échelle 1 / 2000 Plan n°24
Zone traitée à l'échelle 1 / 2000 Plan n°25
Zone traitée à l'échelle 1 / 2000 Plan n°26